M. et Mme Jean FERRIERE retraités de la Fonction Publique
5bis Chemin du Moulin de Brétigny 28300 SAINT PREST

Aux membres de la Commission d'enquête d'utilité publique
Autoroute A 154

Monsieur le Président, Messieurs les Commissaires,

Je veux ici exposer les raisons de mon opposition au projet "A 154":

Je trouve inadmissible qu'on puisse envisager une réalisation dont personne n'a objectivement démontré l'utilité. Nous pensions le maillage autoroutier français achevé (Grenelle de l'Environnement dixit) et de fait, les dernières constructions se sont révélées calamiteuses: tout le monde sait que l'A 19, par exemple, est déserte.

Je trouve insensé qu'on veuille encore transformer des routes limitées à 110 km/h en autoroutes à 130, au moment même où la tendance est résolument à la réduction des vitesses maximales: 30 dans des villes et villages de plus en plus nombreux; réduction de 20 km/h sur les grands axes les jours de pollution,etc.

Je trouve anachronique de continuer à penser nos modes de circulation et de transport comme il y a 40 ans, lorsque le projet A 154 a été lancé. Le monde change, la consommation d'énergies fossiles touche à sa fin, les émissions délétères sont de plus en plus à combattre. L'alternative par le rail est réaliste: on vient de rouvrir la liaison ferroviaire Chartres-Voves, on parle de plus en plus de finaliser l'axe SNCF Chartres-Orléans; ailleurs en Europe se développe rapidement le système de ferroutage (Suisse, par exemple). Le mode autoroutier sous sa forme actuelle est déjà catastrophique au plan environnemental, il sera à brève échéance obsolète.

Je m'indigne à la perspective de la confiscation de centaines d'hectares de terres agricoles en vue de la réalisation d'échangeurs, postes de péages et autres. Le contournement de Chartres par l'est est une hérésie alors que les réserves foncières sont déjà opérées par l'ouest avec la rocade existante.

Je suis révolté à l'idée qu'une fois achevée l'autoroute serait payée 4 fois par l'usager contribuable:
1 - en faisant cadeau au concessionnaire des tronçons en 2x2 voies déjà réalisés grâce à nos impôts
2 - en instituant un péage
3 - en versant aux sociétés d'exploitation des indemnités ou subventions d'équilibre, via les collectivités territoriales.
4 - en étant contraints de pourvoir à l'entretien des voies secondaires et de substitution qui seront nécessairement réutilisées et ce à grande échelle.

Je m'insurge, avec les habitants des bourgs concernés, contre la perspective de voir à nouveau ces villages traversés par tous les véhicules (poids lourds y compris) dont les conducteurs voudront, et on ne peut guère leur en vouloir, échapper au péage.

Je trouve injustifiables les propos des politiques qui prétendent que la solution de mise en concession est la seule envisageable au prétexte qu'il n'y a pas de budget pour finaliser (il ne manque que quelques dizaines de kilomètres) la mise en 2x2 voies gratuites de l'axe Rouen/Orléans. S'il n'y a pas de budget c'est parce qu'ils ont fait d'autres choix, ce n'est pas une fatalité indépendante de leur volonté: ce sont eux les décideurs. Par exemple: combien de kilomètres de voie rapide peut-on financer avec le prix d'un avion de combat?

Je soutiens de toute ma conviction les propositions "MOB 28" qui préconisent l'aménagement de l'existant avec un chiffrage très raisonnable.

GOUVERNER C'EST PREVOIR: pensons à l'avenir, pas à celui des actionnaires, mais à celui de la planète.
GOUVERNER C'EST CHOISIR: refusons un projet dispendieux, inutile et nuisible.